

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Absents : 4

Date de la convocation

04/11/2019

Date d'affichage

12/11/2019

Exécutoire

12/11/2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc MEUNIER.

Présents : CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - GACHET Anthony - MEUNIER Luc - SCROFANI François - TORRES Rémi - VACHET Patrick

Absents : BELLEMIN Franck - DARTIS Nicolas - PROVENT Marlène - REGOTTAZ Françoise

Pouvoirs : BELLEMIN Franck donne pouvoir à CHALAND Claudine – DARTIS Nicolas donne pouvoir à TORRES Rémi – PROVENT Marlène donne pouvoir à MEUNIER Luc – REGOTTAZ Françoise donne pouvoir à VACHET Patrick

Secrétaire de séance : TORRES Rémi

2019/39 : Demande de subvention au titre du FDEC 2020.

Une aide financière est sollicitée auprès du Département au titre du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC). Cette subvention permettrait de financer deux projets :

- L'adressage communal, pour un montant estimé à 2 021€ HT.
- La mise au norme de la salle polyvalente communal et soubassement du plafond, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques, pour un montant estimé à 31 708.26€ HT, soit un devis de 22 395€ HT et un devis 9313.26€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès du département au taux le plus élevé possible et d'accomplir toutes les formalités à ce sujet.

2019/40 : Révision des baux communaux 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des baux appliqués sur la commune sont basés sur la 4^{ème} catégorie "terres médiocres" de l'arrêté préfectoral.

Il informe les conseillers municipaux que l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2019-1246 en fixe les valeurs minima et maxima respectivement à 11,33€ et 33.96€ l'hectare.

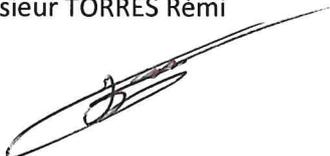
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le tarif à fixer pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- de fixer les tarifs des baux communaux à 10.00€ l'hectare pour 2020.
- autorise Monsieur le Maire à faire appliquer ce tarif.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Monsieur TORRES Rémi



Le Maire,
Monsieur MEUNIER Luc

